



Olivier Midière

Président du Club de l'Economie Numérique

L'Observatoire de la Petite Entreprise (OPE) : Quel bilan pouvons-nous dresser du dispositif "Passport pour l'économie numérique" ? Succès ou échec ? Pouvez-vous rappeler les avantages offerts aux entrepreneurs ?

Olivier Midière : Le bilan du PEN est très positif à plusieurs égards. Il a, en premier lieu, permis de mobiliser, former et animer dans notre pays un formidable réseau de conseillers d'entreprise à même d'accompagner les dirigeants de TPE dans leur découverte et leur initiation aux nouvelles technologies. Aujourd'hui ce sont donc plus de 650 animateurs qui sont capables de recevoir les chefs d'entreprises quotidiennement dans plus de 650 points d'accueil sur tout le territoire. Cette infrastructure est unique en Europe, voire dans le monde.

Par ailleurs, avec plus de 50.000 entrepreneurs inscrits au PEN, cette opération est également une belle réussite. Elle a permis de faire émerger une nouvelle offre de financement pour les entreprises de moins de deux ans, sans caution ni engagements particuliers du chef d'entreprise, qui permet aujourd'hui à plus de 400.000 jeunes entreprises d'accéder à des dispositifs de crédit bail ou de location financière pour l'acquisition de leur matériel informatique et télécom (jusqu'à 40.000 euros d'encours) ce qui leur était impossible auparavant.

OPE : Que pensez-vous du plan France Numérique 2012 récemment lancé par le gouvernement ? Aura-t-il, selon vous, un impact sur le développement des TIC dans les TPE ?

O. M. : Oui, le plan est primordial et urgent puisque le dernier classement "e-business eyes" de l'Union Européenne montrait que la France était à peu près vingtième en matière de commerce inter-entreprise sur Internet. Il y a, par exemple, 600 000 petites entreprises françaises non connectées à Internet (notamment dans l'artisanat et le commerce de proximité).

En France, seul 1 % du PIB est investi dans les NTIC contre 4 à 6 % pour la majorité des autres pays. L'équation simple : investissement = croissance est particulièrement vraie dans ce secteur. Or, d'après plusieurs rapports d'experts, et comme aux Etats-Unis, nous pourrions gagner jusqu'à 1 point de croissance par des investissements en NTIC si les entreprises françaises investissaient à la hauteur des autres économies développées.

Enfin, aujourd'hui, la France n'est classée qu'entre la 25^{ème} et la 30^{ème} place mondiale en termes de compétitivité. Or, l'innovation par les technologies de l'information est une arme clé dans un contexte hyper concurrentiel, qui permet de réduire les coûts, développer les ventes et gagner du temps... Par l'augmentation de l'utilisation des nouvelles technologies, on stimule également un secteur qui ne pèse que 6 % de la Valeur ajoutée française contre 13 à 18 % dans d'autres pays.

OPE : Quelles mesures concrètes préconisez-vous pour rattraper le retard numérique dont souffrent les petites entreprises françaises ? Quels conseils donneriez-vous aux entrepreneurs ?

O. M. : Au Club de l'Economie Numérique, nous avons identifié 6 pistes de court terme pour favoriser le développement de l'économie numérique dans les TPE :

- Mettre en place un référentiel en matière d'usages et d'équipements numériques à destination des TPE.
- Encourager le développement d'offres d'accès haut débit performantes et compétitives à destination des TPE.
- Développer la dématérialisation dans les petites entreprises.
- Développer les services de l'administration électronique pour encourager les TPE à adopter Internet pour leurs déclarations administratives.
- Développer l'utilisation du e-commerce dans les petites entreprises issues de l'artisanat et du commerce traditionnels.
- Structurer le dernier kilomètre en termes de "services", c'est-à-dire organiser la profession de la distribution informatique de détail et du conseil informatique de proximité.

OPE : Que pensez-vous du développement du commerce électronique ? Menace ou aubaine pour les artisans et commerçants ?

O. M. : Le commerce électronique est une véritable aubaine pour les TPE qui peuvent ainsi élargir leur zone de chalandise à moindre coût. Imaginez que 26 millions de Français pratiquent aujourd'hui régulièrement le commerce en ligne ! Pourquoi les commerçants et artisans se priveraient-ils de ce réservoir de clients ? Beaucoup de Français ont changé leur manière de consommer, en repérant sur le Web les points de vente proposant les produits qu'ils cherchent, afin de comparer leurs prix, ou s'assurer qu'ils trouveront bien ce qu'ils cherchent dans tel ou tel magasin.

Méthodologie

Les indices d'activité sont calculés chaque trimestre, à partir des chiffres d'affaires d'un échantillon de 1 500 petites entreprises de l'artisanat, du commerce et des services.

Pour toute demande d'information sur les indicateurs, contactez la FCGA : 01.42.67.80.62 - E-mail : info@fcga.fr

Partenariat

La FCGA et le Groupe Banque Populaire s'associent pour publier chaque trimestre l'évolution des chiffres d'affaires des principaux métiers de l'artisanat, du commerce et des services. Les chiffres publiés proviennent de l'exploitation, par la FCGA, de données communiquées volontairement par les adhérents des CGA répartis sur l'ensemble du territoire.